UFAP
UNSa Justice
MC SAINT-MARTIN-DE-RÉ
mcsaintmartin.ufap@gmail.com

PLAN ÉQUITÉ :

NOUS NE CAUTIONNONS PAS CE RAPPORT !!

Saint-Martin-de-ré le 03/11/2026

Le bureau local UFAP-UNSA Justice rétablit la vérité !

Le 15 septembre 2026, le bureau local UFAP-UNSA Justice a été convié à une réunion consacrée au Plan interrégional de promotion de l'équité, pilotée par le directeur adjoint de l'établissement de Saint-Martin-de-Ré.

Autour de la table étaient réunis des agents volontaires des deux quartiers, les organisations syndicales représentatives, un représentant des ressources humaines ainsi qu'un agent de l'OMAP.

Pour rappel, le Plan Équité vise notamment à lutter contre l'absentéisme des personnels pénitentiaires, mais également à reconnaître et valoriser l'engagement des agents.

Cette réunion avait pour objectif de réaliser un diagnostic de l'établissement, en recueillant les observations des participants sur son fonctionnement, ses avantages, ses difficultés, ses freins et les conditions de travail des personnels.

Mais quelques semaines plus tard, quelle ne fut pas notre surprise de découvrir un document de onze pages, intitulé Plan Équité, transmis à la DISP de Bordeaux !

Un document qui, à notre grande stupéfaction, ressemble davantage à une note d'ambiance qu'à une restitution fidèle des échanges de cette réunion.

NOUS LE DISONS CLAIREMENT : CE DOCUMENT NE REFLÈTE EN RIEN LES DISCUSSIONS QUI SE SONT TENUES LE 15 SEPTEMBRE !

Le bureau local UFAP-UNSA Justice ne se reconnaît absolument pas dans cet écrit et refuse catégoriquement d'en être considéré comme cautionnaire.

Nous tenons également à être particulièrement clairs : les agents présents lors de cette réunion n'ont pas tenu les propos qui leur sont attribués, ni défendu les positions que laisse entendre ce document. Il est hors de question de laisser penser que les participants ont collectivement validé son contenu.

Lors de la bilatérale du 2 novembre 2026 avec le directeur adjoint, le bureau local a donc demandé que le tir soit rapidement rectifié. Nous avons fermement exprimé notre désaccord et notre refus d'être associés à ce rapport. Cette démarche a permis de faire reconnaître que le document n'était pas la commande.

Il en va de la crédibilité de cette démarche, du respect des agents qui ont pris le temps de participer à cette réunion et de la responsabilité de chacun dans la restitution des propos tenus.

UFAP
UNSa Justice

ÊTRE PRÉSENT À UNE RÉUNION NE SIGNIFIE PAS DONNER SON ACCORD À TOUT CE QUI EST ÉCRIT ENSUITE !

Le bureau local UFAP-UNSA Justice de Saint-Martin-de-Ré assume pleinement sa participation à cette réunion, mais ne portera jamais la responsabilité d'un document qu'il n'a ni rédigé, ni validé, ni cautionné.

NOUS ÉTIONS À CETTE TABLE. NOUS SAVONS CE QUI S'Y EST DIT. ET NOUS REFUSONS QUE L'ON FASSE DIRE AUX AGENTS CE QU'ILS N'ONT JAMAIS DIT !

LA VÉRITÉ N'EST PAS NÉGOCIABLE !

Le bureau local.